

**DECISION
DU PRESIDENT**
N° DECRE_2024_095

**Avenant n°1 au marché de fourniture de conteneurs pour la collecte
des ordures ménagères et des déchets recyclables**

Le Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,

*Vu le Code de la commande publique,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil d'agglomération n° DEL20240212_03 en date du 12 février 2024 donnant délégation à Monsieur le Président de Terres de Montaigu,
Vu la décision du Président n°DECRE_2023_081 en date du 27 octobre 2023 attribuant le marché relatif à la fourniture de conteneurs pour la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables,
Vu les pièces contractuelles du marché notifié à la société CONTENUR SL (28906 Getafe / Espagne - Agence locale : 69009 LYON) le 31 octobre 2023,
Considérant la nécessité de formaliser par avenant, des prestations supplémentaires,*

DÉCIDE

ARTICLE 1

L'avenant n°1 à l'accord cadre à bons de commande n° TDM-2023-04 relatif à la fourniture de conteneurs pour la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables est conclu avec la société CONTENUR SL (28906 Getafe / Espagne - Agence locale : 69009 LYON) titulaire du marché.

ARTICLE 2

L'avenant n°1 ne porte aucune incidence financière sur le montant du marché.

ARTICLE 3

L'avenant et toutes les pièces s'y rapportant seront signés par Monsieur le Président.

ARTICLE 4

Le Directeur Général des services de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée et au Comptable de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Fait à Montaigu-Vendée

Le Président,
Antoine CHEREAU

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication et/ou de sa notification.*

*La présente décision peut faire l'objet d'un
recours devant le Tribunal Administratif de
Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111
– 44041 NANTES Cedex) dans un délai de
deux mois à compter de sa publication et/ou
notification*

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau

Daté de signature : 26/12/2024

Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération

